

Projet d'extension du piétonnier

Grandes options de l'extension du piétonnier et de circulation au centre-ville

1. Introduction

Depuis plusieurs années, la Ville de Namur réfléchit activement à l'avenir de son centre-ville et s'est fixée des objectifs solides en matière d'attractivité urbaine, de mobilité ou encore d'aménagement de l'espace public.

Plusieurs initiatives en la matière font d'ailleurs déjà partie du quotidien namurois : l'aménagement d'espaces en faveur des piétons et piétonnes (Confluence, Place Maurice Servais) ; des projets publics intégrant les piétons, piétonnes et la mobilité douce (Place de la Station) ; la fermeture partielle du centre-ville le samedi ; une limitation de vitesse à 20 km/h et priorité aux piétons, piétonnes et cyclistes en centre-ville.

Pour poursuivre ses objectifs, la Ville a lancé deux études en 2021 : la première portant sur le plan de circulation et de stationnement et la seconde, plus urbanistique et socio-économique, sur le centre-ville et la possible extension du piétonnier.

La Ville a souhaité associer les Namuroises et Namurois à cette large réflexion. Des enquêtes ont été réalisées en ligne et sur le terrain via les stewards de Namur Centre-ville. De plus, des ateliers de co-construction ont été mis en place ; ils ont rassemblé des habitant·es, commerçant·es, travailleur·euses, étudiant·es et autres usagers du centre-ville. Ce panel représentatif de 40 personnes a été mis en place sur base d'un appel à candidatures.

Ayant pour volonté d'adopter une posture d'écoute et de co-construction et de garantir la neutralité des débats, le Collège communal a confié la mise en place et l'animation du processus à un organisme indépendant, Tr@me scrl.

Ces citoyens et citoyennes volontaires ont donc pris part à huit ateliers pour prendre connaissance des deux études, partager leurs réflexions, en débattre afin d'émettre des recommandations sur base de leurs expériences de terrain. Celles-ci ont été présentées au Collège, aux Namurois et Namuroises ainsi qu'aux membres du Conseil Communal.

2. Les recommandations du panel

Le panel souhaite un centre-ville :

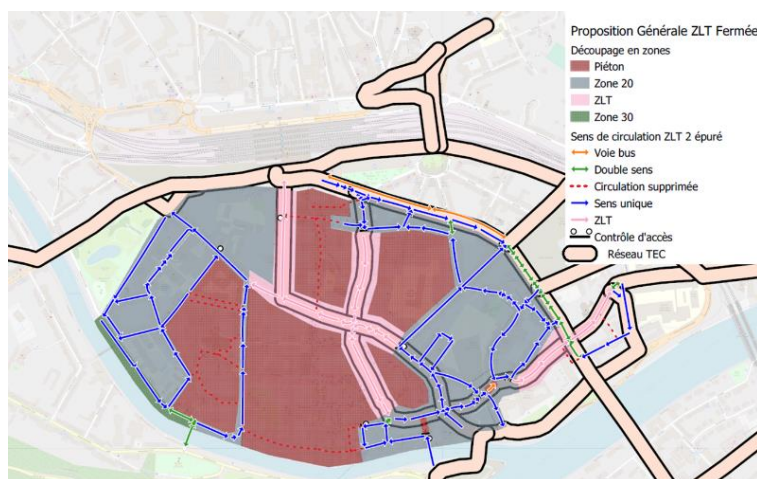
- Attractif: pour tous les usagers
- Visionnaire/Progressiste: un centre-ville apaisé -> Implique des choix forts !
- Vivant, vivable et sécurisé

- Accessible MAIS avec un équilibre en matière de cohabitation/partage de l'espace public
- Mixte d'un point de vue fonctionnel

Le panel propose les mesures suivantes :

- Etendre le piétonnier en 3 phases : d'abord l'axe nord-sud (Fer-Ange), la partie ouest (quartier de l'université, place Saint-Aubain), la partie est (place l'Illon, quartier Saint-Nicolas).
- Mettre en place une ZLT sur les rues Fer/Ange et Cuvelier/Saint-Jacques/Bruxelles
- Boucles de circulation pour éviter le trafic de transit
- Maintien des Transport publics
- Végétaliser et aménager les espaces publics

Au-delà de la circulation, les membres du panel recommandent d'améliorer la qualité des espaces. A savoir : soigner les entrées de ville, arborer les voiries, intégrer des œuvres d'art... et bien d'autres choses encore. Ils préconisent également un certain nombre de mesures d'accompagnement (accessibilité des écoles, livraisons, PMR, ...).



3. La décision du Collège communal

Le Collège a pris connaissance de la vision ambitieuse exprimée par les Namuroises et Namurois présents dans le panel. Ces derniers souhaitent un centre-ville apaisé et rééquilibré en faveur des modes actifs.

Le Collège a étudié en détails leurs objectifs et les moyens qu'ils proposent pour y parvenir. Certaines contraintes, considérées comme incontournables, ont freiné leurs ambitions ; il s'agit notamment du maintien des bus dans les rues du centre.

Sur base de tout cela, le Collège communal a pris des décisions fortes répondant tant aux aspirations des membres du panel qu'à une grande partie des personnes ayant répondu aux différents sondages :

Détails des options prises par le Collège communal :

- Privilégier une vraie mise en piétonnier et non une zone de rencontre à trafic limité avec maintien de la circulation des bus et des véhicules autorisés. La ZLT apporte trop de contraintes de gestion et d'aménagement ; elle risque d'être trop peu lisible.
- Dès lors, sortir les lignes de bus du centre-ville, avec une bonne organisation des itinéraires et des pôles d'arrêts au plus proche de la zone piétonne élargie.
- La sortie de ces lignes régulières s'accompagnera de:
 - la mise en place d'une desserte locale (navette électrique), par exemple sur l'ancien circuit du « grand 8 » (à savoir : Fer – Ange – Cuvelier – Godefroid), pour connecter les pôles de transport et lignes de bus aux zones de commerces et de services du centre-ville ;
 - l'accès au piétonnier pour les services de taxis.
- Prioriser l'extension du piétonnier sur l'axe Nord-Sud, avec:
 - une mise en piétonnier des rues suivantes : rue de Fer, rue de l'Ange, rue des Croisiers, rue des Carmes et rue Godefroid dans la continuité temporelle du chantier de la Place de la station ;
 - une partie de la rue E. Cuvelier (à partir de la rue Pepin), la rue Saint-Jacques, et une partie de la rue de Bruxelles (entre la rue Saint-Jacques et le croisement avec la rue Lelièvre) seront maintenues en zone de rencontre avec un accès limité réservé aux services de secours afin de faciliter leurs interventions vers Salzannes, Belgrade, Saint-Servais via la rue de Bruxelles.
- Envisager également l'extension du piétonnier avec la rue du Pont : rue des Brasseurs (les deux tronçons), place M. Servais, rue des Fossés Fleuris, rue des Echasseurs, rue du Bailly, rue Marchovelette, pont du Musée, rue du Pont et rue des Bouchers.
- Toutefois, la piétonisation de la rue du Pont, de la rue Marchovelette et de la rue des Brasseurs (partie Est) ne pourra se réaliser qu'avec la fermeture du parking Gifar ouvert au public.
- Examiner la possibilité juridique et financière d'exproprier pour cause d'utilité publique l'immeuble du parking Gifar, notamment pour supprimer sa vocation de parking ouvert au public et le réaffecter à d'autres fonctions dans le cadre de la piétonisation et de la requalification du quartier : logement, service et commerce, parking réservé aux riverains et riveraines (sur un nombre limité : 2 étages ?).
- Pour le quartier Ouest : mettre en place la grande boucle (sens unique) : rue Saintraint vers rue Lelièvre vers rue de Bruxelles et sortie vers Omalius.
- Piétonniser la place du Palais de Justice, puis la place Saint-Aubain dès que l'offre de stationnement aura pu être complétée par un nouveau parking souterrain place du Palais de Justice.
- Pour le quartier Est : piétonniser la rue du Ponty et aménager qualitativement la place de l'Illon.
- De manière générale, sur le principe, l'ensemble des rues piétonnes seront conçues de plain-pied et agrémentées d'aménagements et mobiliers qualitatifs.
- Des zones de dépose-minute seront organisées dans les différents quartiers, notamment pour la desserte des écoles (quartier historique, quartier HdV et Casernes).

- Pour autant que possible, les rues piétonnes seront également végétalisées. Il s'agit d'une priorité d'aménagement.

4. Un nouveau visage pour le centre-ville

Le nouveau piétonnier sera aménagé de plain-pied et sera un lieu d'expérience urbaine. On vient dans le centre-ville bien entendu pour y faire du shopping, aller au restaurant mais aussi pour la qualité de ses espaces publics.

L'objectif est de créer des parcours urbains via des éléments de mobiliers ou des peintures murales qui, malgré leurs différences de formes et d'usages, gardent une cohérence entre eux par un élément reconnaissable à déterminer (couleur, symbolique, etc). Certains sont déjà existants et pourront être intégrés.

Ces éléments sont disposés le long du parcours urbain de telle sorte que si quelqu'un se tiens à côté d'un jalon, il a dans son champ de vision le jalon précédent et le jalon suivant.

Ainsi ces jalons peuvent amener un véritable jeu de piste urbain, amusant et créatif pour les visiteurs de Namur. Ces éléments peuvent être déplaçables. Enfin, certains jalons pourraient être des objets tactiles, afin d'ouvrir l'expérience aux personnes non-voyantes et malvoyantes.

Des espaces de jeux et des objets connectés seront installés en cœur de ville.

5. Un centre-ville végétalisé : plus qu'une volonté, une nécessité !

L'extension du piétonnier se ne cantonnera donc pas à un simple réaménagement des voiries ; il s'agira en effet de travailler à l'amélioration du cadre de vie et à l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques. Pour cela, un seul mot d'ordre : végétaliser.

Dans ce contexte, le Collège communal a déjà pris plusieurs initiatives. En ce qui concerne les volets propres au cabinet de la transition écologique, les premiers budgets significatifs pour l'apaisement et la végétalisation du centre-ville ont déjà été mobilisés dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville. On y retrouve le projet du parc des Dames Blanches, véritable poumon vert en centre-ville grâce à l'acquisition, la déminéralisation et l'assainissement du site de l'Espena pour un montant de 6.000.000€. C'est la première fois qu'une ville wallonne « débitumise » un tel espace pour le transformer en parc urbain.

En sus, 2.600.000€ ont été engagés pour développer un véritable plan de végétalisation du centre-urbain autour de deux axes principaux : des plantations ponctuelles d'arbres urbains et des aménagements végétaux de grande ampleur.

En juin 2020, une motion visant à amplifier la transition écologique de Namur Capitale a été approuvée par le Conseil communal. Celle-ci demandait de « s'inscrire dans l'objectif wallon d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tout en se fixant comme objectif de diminuer de 55 % la production de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) ».

La lutte contre le dérèglement climatique nécessite volonté et créativité. L'expérimentation de nouvelles solutions, comme c'est le cas avec l'extension de notre piétonnier et sa

végétalisation massive, en est la démonstration. La Ville de Namur est pionnière et fait de la végétalisation de son centre-ville une priorité.

Les espaces verts constituent un élément essentiel pour l'esthétique, le cadre et la qualité de vie d'une ville. Ils contribuent à aérer nos rues et doivent être considérés comme les poumons de la cité. Détente, promenade, repos... ces aménagements végétaux ont un impact important sur le bien-être et la santé des habitants et habitantes. Mais surtout, ils s'inscrivent activement dans le programme politique de protection environnementale et de résilience de notre territoire face aux changements climatiques.

Longtemps, les espaces verts ont pourtant été oubliés dans la conception même des villes, dans le réaménagement des rues et des places : aucun espace n'était plus prévu pour eux, ou trop marginalement. Aujourd'hui, la dynamique a changé. Et à Namur plus encore. La conception des projets, qu'il s'agisse d'une place publique ou de gros projets immobiliers, intègre désormais systématiquement un volet de végétalisation. Les espaces végétalisés ne sont plus considérés comme « une place perdue », mais bien comme un paramètre indispensable à intégrer dans la réflexion, dès les premières esquisses d'un projet.

La présence de la végétation en centre-ville remplit de multiples fonctions :

- Les espaces végétalisés permettent d'améliorer la gestion des eaux pluviales : ces « surfaces d'absorption » permettant de limiter le ruissellement des eaux en absorbant les eaux de pluie et de désengorger les réseaux d'égouttages.
- Amener de la végétation en ville, c'est offrir le gîte et le couvert à la biodiversité. De par les services écosystémiques qu'elle rend, elle mérite qu'on mette en place diverses mesures lui permettant de s'adapter au mieux.
- L'extension du piétonnier aura déjà, en soi, un impact positif sur la qualité de l'air grâce à la diminution de la circulation automobile et donc la réduction significative des émissions polluantes provenant du trafic ; la végétation jouant le rôle de filtre, les projets de végétalisation vont aussi permettre d'accroître la qualité de l'air. Epurateurs de l'atmosphère, les végétaux sont de véritables capteurs de carbone et luttent ainsi contre la pollution urbaine.
- Ces « poumons » de la ville remplissent aussi une fonction de thermorégulation de l'air, limitant ainsi l'effet d'îlot de chaleur urbain en période de canicule. La piétonnisation du centre-ville et sa végétalisation sont donc des leviers importants pour diminuer nos émissions de gaz à effets de serre, contribuant ainsi à l'atténuation au changement climatique et augmentant notre faculté d'adaptation face à ces changements. »
- Un autre rôle de ces aménagements végétaux est d'embellir la ville en proposant des nuances de couleur, de lumière et de senteurs. Ce rôle est important pour la politique d'attractivité d'une ville touristique comme Namur.
- On peut également attribuer à ce type d'aménagements le mérite d'apaiser les centres-villes : ils invitent les piétons et piétonnes à prendre le temps de se balader dans une rue agréable, fraîche et fleurie, limitant ainsi le stress et les nuisances sonores ou olfactives...

La qualité de l'environnement et la végétalisation du territoire sont des enjeux-clés pour la santé des citoyennes et citoyens namurois et plus globalement pour l'avenir de notre commune.

Des investissements importants sont donc engagés en vue d'implanter de la végétation partout où c'est possible : des arbres en pleine terre, des façades végétalisées et d'autres propositions sont à l'étude.

Actuellement, plusieurs départements de la Ville travaillent à l'identification de sites potentiels pour la plantation d'arbres et des aménagements végétaux.

Des études plus approfondies doivent par ailleurs être menées car un plan de végétalisation des espaces urbanisés nécessite de prendre en compte et de réaliser une analyse combinant de nombreux critères avant tout aménagement et notamment :

- Les rôles attendus des végétaux dans le paysage ;
- Les contraintes techniques et légales (présence d'impétrants, espace disponible, espaces publics ou privés) ;
- Les contraintes physiologiques et risques inhérents aux végétaux : risque allergique (émission de pollen), dimensions du végétal, production de miellat, enracinement superficiel et/ou puissant susceptible d'entraîner des dommages aux infrastructures, présence de fruits, persistance des feuilles, rugosité des feuilles (présence de poils ou microrugosité), nature de l'arbre, taille moyenne, largeur du houppier, taille des feuilles, port de l'arbre, forme des feuilles, densité des feuilles, sensibilité aux vents, branches cassantes... ;
- Les objectifs poursuivis en fonction des services écosystémiques attendus ou souhaités ;
- Le type d'espace pour permettre aux services techniques de cibler rapidement dans quel contexte et quelles contraintes l'espèce va devoir évoluer. Pour ce faire, différentes typologies sont déterminées : voirie urbaine (Avenue, rue résidentielle, boulevard, ceinture de Ville), voirie périurbaine (terre-plein central, rond-point), espace de stationnement, place (quai, allée, esplanade), placette (de quartier, de village, parvis), cours (squares, aires de jeux), pistes cyclables (cheminements piétons, venelle)... ;
- L'adaptation au climat local, la résistance aux spécificités urbaines (fortes chaleurs, air sec, sol compact, alimentation en eau difficile), la résistance aux effets attendus du changement climatique (fortes sécheresse, canicules estivales mais également épisodes orageux avec fortes pluies).

Pour chaque espace de plantation envisagé, les objectifs poursuivis seront de maximiser les services rendus par les arbres, tout en prenant en compte et mettant en balance les paramètres évoqués ci-dessus et en minimisant les contraintes par un choix judicieux des espèces à planter.

Un marché de service sera par ailleurs tout prochainement lancé afin de recourir à une expertise en génie urbain (estimée à un montant de 120.000€) pour aider la Ville à choisir les meilleurs aménagements végétaux possibles, en cohésion avec la politique de plantation mise en place, tout en y intégrant la gestion des eaux de ruissellement.

La végétalisation du centre-ville est bel et bien une priorité pour le Collège communal, et l'extension du piétonnier une véritable opportunité d'y parvenir.

L'ensemble des rues piétonnes sera conçu de plain-pied et agrémenté d'aménagements et mobiliers qualitatifs ; une grande part de ces aménagements seront donc végétaux.

6. La suite

Le travail n'est pas terminé !

Au vu des options arrêtées par le Collège communal, les bureaux d'étude et les services de la Ville vont traduire le scénario retenu et ses grandes options dans des propositions opérationnelles d'ici l'été 2022. Concrètement, un plan d'actions en matière de circulation et stationnement ainsi que des propositions d'aménagement vont être réalisés. Le panel citoyen continuera à être associé aux réflexions, notamment pour imaginer les premières esquisses d'aménagement.

Les points d'attention des études vont être :

- l'impact du report de trafic à l'extérieur de la corbeille ;
- le plan d'exploitation et de circulation des lignes urbaines du TEC, avec pôles de quais aux abords du piétonnier ;
- l'organisation d'une desserte locale de l'hyper-centre : navette électrique ;
- le plan de circulation affiné, dont les voiries autour de la boucle Ouest ;
- l'étude des flux logistiques et les propositions concrètes pour les livraisons ;
- l'étude des effets de portes et contrôles d'accès ;
- les zones de dépose minute et autres zones d'arrêt/stationnement, les règlements d'accès au piétonnier (horaires et conditions).

Au niveau du phasage des travaux, le Collège communal souhaite débiter par la mise en piétonnier de la rue Godefroid en lien avec l'aménagement de la Place de la Station. Tous et toutes en conviennent que cette rue, porte d'entrée de la ville pour toutes celles et ceux qui optent pour le transport en commun, a besoin d'une redynamisation forte et rapide.

Dans le cadre de la Politique intégrée de la Ville, le Conseil a déjà réservé des budgets pour – notamment – aménager des voiries piétonnes ou apaisées, et les végétaliser.

La Ville prépare également un dossier pour solliciter des budgets complémentaires au niveau européen (FEDER 2021-2027).

7. Conclusion

Le Collège souhaite changer le visage du centre-ville ; l'apaiser, le rendre plus convivial, plus vert et plus attractif pour tous ses usagers et usagères.

Cette transformation est ambitieuse tant sur le plan de l'ampleur du périmètre mis en piétonnier que sur la volonté de fortement végétaliser ces nouveaux espaces.

La main a été donnée à des citoyens et citoyennes qui ont proposé des lignes fortes.

Le Collège a décidé de les suivre et de lever des contraintes qui ne permettaient pas d'aller jusqu'au bout de la logique. Après avoir été le premier centre-ville en zone 30 et en zone 20, une fois de plus, Namur est pionnière en Wallonie sur la question des espaces publics de son centre-ville. Nul doute que cela aura un impact positif pour les Namuroises, Namurois et en terme d'attractivité.